REUNION DU 21 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Conseiller Général, Maire.

<u>Présenty</u>: M.BARBE. L.NOLET. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY. C.DESPLAT. P.SODOYER.

<u>Absent excusé</u>: JP.DURUP (pouvoir G.ARNOUTS).

Absent: X.RATTE.

Secrétaire de séance: L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation. Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2012 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 519 917.47 \in en dépenses et à la somme de 927 648.40 \in en recettes, soit un excédent de 407 730.93 \in , et pour la section d'investissement à la somme de 598 006.09 \in en dépenses et à la somme de 334 542.66 \in en recettes, soit un résultat négatif de 263 463.43 \in . D'où un résultat général excédentaire de 144 267.50 \in .

G.ARNOUTS quitte la salle.

Maurice BARBE fait voter le compte administratif pour l'exercice 2012. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 13 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur - ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2013

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de $822\ 605$, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de $517\ 964$.

G.ARNOUTS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir: Taxe d'habitation: 17.83%; Foncier bâti: 15%; Foncier non bâti: 25.59%; Cotisation Foncière des Entreprises: 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de $344654 \in$. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit sera de $341867 \in$.